

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	
PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER	
Procès verbal du 7 mai 2012	Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 7 mai 2012 à 20 h.
	Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby, Christian Marcoux et David Boissonneault, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.
	Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.
Ordre du jour du 7 mai 2012	ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 7 mai 2012
1	<i>PRIERE</i>
2	<i>MOT DE BIENVENUE</i>
3	<i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i>
4	<i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i>
5	<i>SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX</i>
6	<i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i>
6.1	Présentation des comptes
6.2	Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2012
6.3	Heure d'ouverture du bureau municipal pour la période estivale
6.4	Vente de garage 2012
6.5	Nomination maire suppléant
6.6	Formation ADMQ pour la directrice
7	<i>TRANSPORT</i>
7.1	Appel d'offres pour le contrat de service de déneigement
7.2	Approbation des travaux de remplacement du pont P-04587 (rang 8)
8	<i>HYGIÈNE DU MILIEU</i>
8.1	Adoption du règlement 305 concernant l'utilisation de l'eau
8.2	Rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2012
8.3	Adhésion au programme d'économie d'eau potable
9	<i>SANTE ET BIEN-ETRE</i>
9.1	Approbation des états financiers de l'OMH de Lyster
10	<i>LOISIRS ET CULTURE</i>
10.1	Achat de caméras
10.2	Adhésion à l'AQLM
11	<i>AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT</i>
11.1	Avis de motion pour un règlement modifiant le règlement 124 afin d'agrandir la zone 37 Ra/C à même la zone 35Rc et d'agrandir la zone 35Rc à même la zone 34la
11.2	Avis de motion pour un règlement modifiant le règlement 124 afin d'agrandir la zone 33 R/C à même la zone 34la.
11.3	Abandon d'un futur projet de rue Roy
11.4	Programme d'incitation à la plantation d'arbres
11.5	Vente de parties de terrain dans la rue Préfontaine
11.6	Demande à la CPTAQ de 2731-4822 Québec inc.
11.7	Demandes à propos des îlots déstructurés
12	<i>CORRESPONDANCES</i>
12.1	Remerciement du CABÉ
12.2	Assemblée générale annuelle GROBEC
13	<i>PERIODE DE QUESTIONS</i>
14	<i>VARIA</i>
14.1	Demande d'aide financière Cercle des Jeunes Ruraux de l'Érable

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



- 14.2 Contribution pour le souper du SSIRÉ
- 14.3 Tournoi de golf de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable
- 14.4 Demande de commandite pour un souper bénéfice pour Haïti
- 14.5 Campagne de mobilisation de la candidature de Drummondville au Jeux du Québec
- 14.6 Publicité Guide des services cyclistes 2012
- 14.7 Autorisation de circuler pour le Grand Défi Pierre-Lavoie
- 14.8 Rabais au Gymlyst pour les membres du FADOQ Club de Lyster
- 14.9 Affiche promotionnelle
- 15 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*
- 16 *LEVÉE DE LA SEANCE*

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

101-05-2012
Adoption de l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

102-05-2012
Inversion de l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

103-05-2012
Présentation des comptes

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 10641 à 10682	70 810.23 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	31 742.84 \$
Grand total des paiements	102 553.07 \$

ADOPTÉE

Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2012

Conformément à l'article 176.4 du Code Municipal, la directrice générale dépose deux états comparatifs semestriels, soit un premier qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 31 mars 2012, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, et un deuxième qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.

104-05-2012
Heure d'ouverture du bureau municipal pour la période estivale

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE les heures d'ouverture du bureau municipal soient les suivantes pour la période du 1er juin au 7 septembre 2012 :

Lundi, jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Mardi, mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi : 9 h à 12 h

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



105-05-2012
Vente de garage
2012

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la tenue de la «Journée Ventes de garage» dans les rues de la municipalité le 20 mai 2012.

ADOPTÉE

106-05-2012
Nomination maire
suppléant

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme Lise Bouchard-Lambert, mairesse suppléante, pour la période du 8 mai au 5 novembre 2012.

ADOPTÉE

107-05-2012
Formation ADMQ
pour la directrice

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à participer à la formation «Les documents d'appel d'offres de nouvelle génération dans la mouvance de la gestion contractuelle». La somme requise de 260\$ avant taxes sera puisée au poste FORMATION ET PERFECT. - ADM. (02 13000 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement au poste FRAIS DE DEPLACEMENT - ADM. (02 13000 310).

ADOPTÉE

Appel d'offres
pour le contrat de
service de
déneigement

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

108-05-2012
Approbation des
travaux de
remplacement du
pont P-04587
(rang 8)

ATTENDU que le pont P-04587 situé dans le rang 8 doit être remplacé par le Ministère des Transports ;

ATTENDU que les principaux éléments du projet présenté lors d'une rencontre tenue le 20 mars dernier se résument ainsi :

- La structure de remplacement est de type ponceau en béton armé ayant une ouverture de 8,0 mètres et une hauteur libre de 3,0 mètres;
- Il n'y aura pas de modification significative au tracé de la route. Il y aura une légère correction du profil au niveau du nouveau pont;
- Les voies de circulation sur le pont auront une largeur de 3,0 mètres et les accotements auront une largeur de 0,5 mètre (largeur carrossable totale de 7,0 mètres);
- Le remplacement du pont permettra d'améliorer légèrement la situation hydraulique (diminution de la fréquence des inondations et du niveau de l'eau sur la route) Les problématiques d'inondation ne seront cependant pas réglé entièrement suite au remplacement de la structure;
- Le 8^e rang sera fermé au niveau du pont pendant la réalisation des travaux;
- Les travaux vont nécessiter de l'acquisition;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster accepte le projet tel que présenté.

QUE la Municipalité de Lyster demande au Ministère des Transports qu'une attention soit portée

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



afin que les travaux soient terminés avant le début de la période de récolte des canneberges, soit en octobre.

ADOPTÉE

109-05-2012
Adoption du règlement 305 concernant l'utilisation de l'eau

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le règlement 305 concernant l'utilisation de l'eau.

ADOPTÉE

110-05-2012
Rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2012

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2012 préparé par la directrice générale dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et autorise sa transmission au MAMROT.

ADOPTÉE

111-05-2012
Adhésion au programme d'économie d'eau potable

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité adhère au programme d'économie d'eau potable pour la saison 2012 au coût de 460\$ plus taxes. La somme sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

112-05-2012
Approbation des états financiers de l'OMH de Lyster

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve les états financiers 2011 de l'OMH de Lyster et autorise le paiement du solde dû de 3 127\$. La somme sera puisée au poste Participation OMH (02 52000 970).

ADOPTÉE

113-05-2012
Achat de caméras

ATTENDU que plusieurs méfaits se produisent annuellement au Centre des loisirs ;

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un système de caméra auprès de la firme SOS Alarme pour une somme de 2 925\$ plus taxes. La somme sera puisée au poste Améliorations locatives – CCR (02 70120 528).

ADOPTÉE

114-05-2012
Adhésion à l'AQLM

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la municipalité à l'Association québécoise du loisir municipal. La somme approximative de 322.17\$ taxes incluses requise sera puisée au poste

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Colloque (02 70120 494)

ADOPTÉE

Avis de motion pour un règlement modifiant le règlement 124

Le conseiller Dave Boissonneault donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 124 afin d'agrandir la zone 37 Ra/C à même la zone 35Rc et d'agrandir la zone 35Rc à même la zone 34la.

Avis de motion pour un règlement modifiant le règlement 124

Le conseiller Christian Marcoux donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 124 afin d'agrandir la zone 33 R/C à même la zone 34la.

115-05-2012
Abandon d'un futur projet de rue Roy

ATTENDU que la municipalité ne prévoit pas utiliser l'assiette de rue réservée pour une future rue Roy, dans le secteur de la rue Beaudoin ;

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise que la rue Roy dans le secteur de la rue Beaudoin (lots 15F-4, 15D-4) ne soit plus désignée comme tel.

QUE le conseil municipal autorise la Corporation des aînés de Lyster à positionner sa remise conformément à la réglementation en vigueur pour un terrain non adjacent à une rue.

ADOPTÉE

116-05-2012
Programme d'incitation à la plantation d'arbres

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le «Programme d'incitation à la plantation d'arbre sur notre territoire» proposé par le Comité d'embellissement de la municipalité. La somme maximum de 1 000\$ prévue pour le remboursement des arbres sera puisée au poste Matériaux divers - Embellissement (02 69000 629).

ADOPTÉE

Ayant un intérêt dans l'achat d'un terrain, le conseiller Normand Raby se retire des délibérations et de la décision.

117-05-2012
Vente de parties de terrain dans la rue Préfontaine

ATTENDU que la municipalité a prévu une future rue derrière la rue Préfontaine ;

ATTENDU que celle-ci sera la dernière rue possible dans ce secteur étant donné la proximité des étangs d'épuration, la municipalité a voulu maximiser l'espace et en faire profiter les futurs acheteurs en leur offrant des terrains de profondeur de 125';

ATTENDU qu'il reste un résiduel de 25' de terrain qui sera offert aux propriétaires actuels de la rue Préfontaine qui sont du côté nord de la rue et que le conseil municipal désire établir un prix de vente ;

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale de faire parvenir une lettre à chaque propriétaire pour lui offrir le terrain résiduel qui se situe derrière leur propriété, soit une superficie de 2500 pied carré à un coût de 0.30\$ du pied carré, donc un total de 750\$.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



118-05-2012
Demande à la
CPTAQ de la
Ferme Fiset

QUE le terrain soit offert aux voisins immédiats d'un propriétaire en cas de refus de celui-ci d'acheter la partie adjacente à son terrain.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat à intervenir avec les parties intéressées.

ADOPTÉE

ATTENDU la demande d'autorisation du demandeur 2731-4822 Québec inc. pour du prélèvement de sable sur le lot 10D et une partie du lot 11A du cadastre du Canton de Nelson ;

ATTENDU que la demande permettrait d'abaisser des buttes de sable afin de favoriser la culture de la superficie visée par la demande représentant environ huit (8) hectares ;

ATTENDU que l'exploitation de la gravière et sablière permettra d'améliorer la productivité agricole des lots visés par la demande ;

ATTENDU que le sol arabe sera conservé et remis en place dès la fin des travaux ;

ATTENDU que la demande n'aura pas pour effet de perturber l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ni nuire à l'utilisation ou aux possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU que la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité.

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal appuie la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

QU'avant de débiter les travaux, le demandeur devra s'assurer d'avoir les permis nécessaires délivrés par le MDDEP pour l'extraction de matériel.

QUE le matériel à extraire est une substance assujettie quant au règlement 297 de la MRC de L'Érable concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, et par le fait même, le demandeur devra s'y soumettre et défrayer un coût de 0.53\$ la tonne pour l'extraction du matériel hors du site.

ADOPTÉE

119-05-2012
Demandes à
propos des îlots
déstructurés

ATTENDU le dossier 373349 présenté par le Camping Tropical à la CPTAQ afin d'aliéner et lotir à des fins résidentielles huit (8) emplacements en bordure de la Rivière Bécancour, ce qui permettrait de régulariser quatre (4) résidences ou chalets déjà construits ;

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de Lyster demande à la MRC de l'Érable d'inclure le secteur des résidences et chalets construits ou à construire situés sur le site du Camping Tropical, à sa demande soumise à la CPTAQ en vertu de l'article de la LPTAQ 59, le volet îlot déstructuré.

QUE la Municipalité de Lyster demande à la CPTAQ d'étudier la possibilité de prolonger l'îlot déstructuré #4, présenté dans la demande de la MRC de l'Érable, jusqu'au lot P18E sur une profondeur de 60.96 mètres.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>Période de questions</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.</p>
<p>120-05-2012 Demande d'aide financière Cercle des Jeunes Ruraux de l'Érable</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 60\$ en appui financier aux Cercle des Jeunes Ruraux de l'Érable. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).</p>
<p>121-05-2012 Contribution pour le souper du SSIRÉ</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal offre deux certificats-cadeaux d'une valeur de 40\$ chacun, dont un au Restaurant le Jaseur et un au Casse-Croûte Bérída, pour le souper offert dans le cadre de la Bénédiction des pompiers du Service de sécurité des incendies régional de l'Érable. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).</p>
<p>122-05-2012 Tournoi de golf pour la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'inscription de deux personnes au tournoi de golf au profit de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable qui aura lieu vendredi le 1^{er} juin 2012. La somme de 90\$ par personne pour un total de 180\$ sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).</p>
<p>123-05-2012 Demande de commandite pour un souper bénéfice pour Haïti</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise une commandite au montant de 50\$ pour le souper bénéfice pour Haïti organisé par le Comité 12-18 et qui aura lieu le 2 juin prochain. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).</p>
<p>124-05-2012 Campagne de mobilisation de la candidature de Drummondville au Jeux du Québec</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la venue, à l'hiver 2015 de la Finale des Jeux du Québec à Drummondville dans la région du Centre-du-Québec représente à nos yeux une occasion extraordinaire, permettant à notre jeunesse de se lier d'amitié, de coopérer, de fraterniser et également de connaître des jeunes des autres régions du Québec, pendant les 10 jours de ce grand événement sportif typiquement québécois;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cet événement permettra de promouvoir l'activité physique et les saines habitudes de vie auprès des citoyens de tous les âges et de mettre en valeur la culture de l'endroit, son patrimoine, ses institutions et ses artistes.</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE la Municipalité de Lyster de concert avec le milieu organisateur, la région et le sport fédéré, en conformité avec les modalités entendus aux Jeux du Québec, s'engage à :</p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



- appuyer la Ville de Drummondville dans ses démarches pour l'obtention de la 50^e Finale des Jeux du Québec d'hiver 2015;
- promouvoir la Finale des Jeux du Québec - Hiver 2015. C'est-à-dire informer ses citoyens de la programmation de la Finale des Jeux du Québec.

ADOPTÉE

125-05-2012
Publicité Guide
des services
cyclistes 2012

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve un paiement de 275\$ plus taxes pour la promotion publicitaire de la Gare de Lyster dans la Carte vélo 2012 du Parc linéaire des Bois-Francs. La somme sera puisée dans le compte Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

126-05-2012
Autorisation de
circuler pour le
Grand Défi
Pierre-Lavoie

ATTENDU que «Le grand défi Pierre Lavoie» sollicite l'autorisation de circuler sur le territoire de la Municipalité de Lyster dans le cadre d'un marathon cycliste ;

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise les cyclistes du Grand défi Pierre Lavoie à circuler sur le territoire de la Municipalité de Lyster pour leur activité qui aura lieu le samedi 16 juin 2012.

ADOPTÉE

127-05-2012
Rabais au
Gymlyst pour les
membres du
FADOQ Club de
Lyster

ATTENDU la demande du FADOQ Club de Lyster d'obtenir un rabais lors de l'inscription de leurs membres au Gymlyst ;

ATTENDU la résolution 271-2007 qui autorisait le rabais ;

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal réitère son approbation à accorder un rabais de 10% au membre du FADOQ Club de Lyster lors de leur inscription au Gymlyst.

ADOPTÉE

128-05-2012
Colloque famille-
aînés

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise le conseiller Christian Marcoux à participer au Colloque famille-aînés qui se tiendra le 1^{er} et 2 juin à Baie St-Paul. Le coût de l'inscription au montant de 460\$ taxes incluses sera puisée au poste Contribution MADA (02 59100 959), de même que les frais pour le déplacement et les frais d'hébergement.

ADOPTÉE

Affiche promotion
domiciliaire sur la
route 116

Le conseil municipal demande à la directrice générale d'obtenir des prix pour de nouvelles affiches 8' x 16'.

129-05-2012
Adoption du

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



procès verbal
séance tenante

130-05-2012
Levée de la
séance

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE cette séance soit levée à 21 h 42.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 7^e jour de mai 2012

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière